

Nationalrat

Conseil national

Consiglio nazionale

Cussegl naziunal



Commission des institutions
politiques
CH-3003 Berne

www.parlement.ch
spk.cip@pd.admin.ch

À l'att. :

- des partis politiques
- des associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne
- des associations faîtières de l'économie
- des autres milieux concernés

Le 2 juillet 2007

05.463 n Initiative parlementaire. Empêcher les mariages fictifs

**06.414 n Initiative parlementaire. Loi sur la nationalité. Délai plus long pour annuler une naturalisation ;
Ouverture de la procédure de consultation**

Madame, Monsieur,

Le 28 juin 2007, la Commission des institutions politiques du Conseil national (CIP-N) a chargé le Département fédéral de justice et police (DFJP) de consulter sur les deux initiatives parlementaires visées en titre les cantons, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national ainsi que les associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national.

La procédure de consultation prendra fin **le 15 octobre 2007**.

Le premier projet (05.463n) sur lequel vous êtes invités à vous prononcer est un projet de modification du code civil (CC) et de la loi fédérale sur le partenariat enregistré entre personnes du même sexe (Loi sur le partenariat ; LPart), qui seraient complété par deux dispositions : selon la première, les fiancés qui ne sont pas citoyens suisses devraient établir la légalité de leur séjour en Suisse au cours de la procédure préparatoire ; selon la seconde, l'office de l'état civil serait tenu de communiquer à l'autorité compétente l'identité des fiancés qui n'auraient pas établi la légalité de leur séjour en Suisse.

Le second projet (06.414n) sur lequel vous êtes invités à vous prononcer est un projet de modification de la loi sur la nationalité, qui prévoit de faire passer de cinq à huit ans le délai pendant lequel il est possible d'annuler une naturalisation.

Vous trouverez ci-joint les deux avant-projets d'acte de l'Assemblée fédérale assortis des deux rapports explicatifs. D'autres exemplaires peuvent être téléchargés à l'adresse suivante : <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>.



Nous vous prions de bien vouloir faire parvenir votre avis par écrit d'ici au 15 octobre 2007 à l'adresse suivante : **Secrétariat des commissions des institutions politiques, Services du Parlement, 3003 Berne** (tél. : 031 / 322 99 44, fax : 031 / 322 98 67, e-mail spk.cip@pd.admin.ch).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Andreas Gross
Président de la commission

Documents joints :

- projet mis en consultation et rapport explicatif (all., fr., it.)
- liste des destinataires (all., fr., it.)